

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 juillet 2015**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Pierre  
DOUCEN**

**N° 16**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015 (accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention ville de Quimper/Association Loisirs Pluriel 2015-2018  
et subvention 2015**

**Depuis 2006 une convention triennale lie la ville de Quimper et l'association Loisirs Pluriels. La dernière convention signée (2012-2015) arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler. La ville de Quimper met, gratuitement, à disposition de l'association des locaux mais apporte aussi son soutien financier. Il est proposé que la participation financière de la ville, outre la mise à disposition du personnel de service, s'élève à 34 000 € pour l'année 2015.**

**\*\*\***

Fondé en 1992 à Rennes, Loisirs Pluriel s'est donné pour but de développer l'accès aux loisirs et vacances des enfants en situation de handicap et permettre ainsi à leurs parents de mieux concilier leurs temps de vie familiaux et professionnels. Organisé en Fédération, Loisirs Pluriel regroupe aujourd'hui 14 structures locales, implantées en Bretagne, Pays de Loire, Ile de France, Normandie et Pas de Calais. Implanté sur la ville de Quimper depuis 2006, avec le soutien de la ville de Quimper, la CAF, le Conseil général et la CPAM, le centre Loisirs Pluriel de Quimper accueille, chaque mercredi (de 11h30 à 19h30) et lors des vacances scolaires, des enfants en situation de handicap et valides, âgés de 3 à 13 ans. Le centre a une capacité d'accueil en moyenne d'une vingtaine de places par jour d'ouverture.

Cette initiative ne peut se pérenniser que si elle bénéficie d'une forte mobilisation des parents, d'une équipe de salariés en nombre suffisant et formés à l'accueil d'enfants en situation de handicap, et enfin du soutien des partenaires institutionnels, notamment des collectivités territoriales, dont la ville de Quimper qui accueille actuellement la structure dans les locaux de l'école publique primaire Léon Goraguer.

Les locaux sont mis gratuitement à la disposition de l'association. La participation financière de la ville, outre la mise à disposition du personnel de service, couvre, en partie, le financement du poste de directeur du centre, charges comprises.

La convention triennale signée entre la ville de Quimper et l'association Loisirs Pluriel en 2012 arrive à échéance le 30 juin 2015. Il est proposé de renouveler ce partenariat.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser monsieur le maire à signer la nouvelle convention triennale 2015-2018 ;
- 2 - de verser une subvention d'un montant de 34 000 € au titre de l'année 2015.

Le maire,

Ludovic JOLIVET